



# VILLE DE MONTLHÉRY

Direction Générale des Services  
Nos réf. : LP/NP/04-161

Monsieur Gérard BERTRAND  
Président de l'Association ASCAVIE

21 Route de Leuville  
91310 LONGPONT SUR ORGE

Le 19 mars 2004

Monsieur le Président,

Je tiens à vous informer de la décision du Conseil Municipal tenu le jeudi 18 mars 2004, concernant la zone NAUL n° 24 au lieudit « La Basse Renardière ».

Vous le savez, la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 impose obligatoirement, pour les communes de plus de 5000 habitants, la création d'une aire d'accueil des gens du voyage.

L'arrêté préfectoral n° 2003-DDE-SH/0016 du 29 janvier 2003 approuve le Schéma Directeur Départemental d'Accueil des gens du voyage.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 4 novembre 2003, il a été décidé la création d'une aire d'accueil des gens du voyage de onze places, pour se conformer à la loi, ce projet nécessitant une superficie d'environ 2.500 m<sup>2</sup>.

Les évènements récents confirment nos craintes sur l'occupation sauvage de ce secteur. C'est pour cette raison que j'ai pris l'initiative de faire exécuter une tranchée interdisant l'accès de véhicules.

Lors de nos rencontres, je m'étais engagé à présenter au Conseil Municipal, une délibération pour élargir la D.U.P. à l'ensemble réservé NAUL (> 1500 m<sup>2</sup>), afin d'améliorer l'environnement et de préserver le secteur, sachant que l'aire d'accueil dans cette zone reste limitée à onze places.

La majorité de mon Conseil Municipal a approuvé cette décision.

Dans ce même esprit, comme je l'ai dit lors de la séance du Conseil Municipal d'hier, je poursuis l'enquête sur l'impact réel des gens du voyage sédentarisés ou en cours de sédentarisation et ce, dans la concertation.

Mon collègue et ami, Jean-Jacques SCHERCHEN effectue la même démarche pour la ville de LONGPONT SUR ORGE.

Forts de ces dossiers, nous interviendrons ensemble auprès de Monsieur le Préfet de l'Essonne pour obtenir un rendez-vous afin de présenter la situation particulière de nos deux communes.

Par cette démarche argumentée, j'espère obtenir un infléchissement sur l'exigence de l'aire d'accueil.

Je tiens à vous assurer de mon complet investissement pour, d'une part, préserver les contribuables d'une charge financière insupportable, de la non intervention des autorités de police et, d'autre part, rassurer les riverains légitimement inquiets.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma meilleure considération.

Le Maire,



**Lucien PORNIN**

Copie : M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Maire de LONGPONT SUR ORGE

P. J. : Arrêté Préfectoral n° 2003-DDE-SH-0016 portant approbation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage,

Article du Républicain du 18 février 2004.